



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Ouverture de la séance à 18 h 30

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	20/09/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	20/09/2024
Quorum : 11		
Présents : 18		
Votants : 18 + 1 pouvoir		

Présents : MM. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel  
- MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno  
- GACHET Roger

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine  
JALLIFFIER-VERNE Christelle - MANENTI Remy - PAVIET Laura -  
LEGRAND Alexandra - GENON Marie

Excusés :

MM. DELWAL Jean-Luc - BIBOLLET Nicolas  
Mmes MASSUTTI Carole - Mme PEREZ Stéphanie (pouvoir à Josyane BAZIN)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET

***Le Compte-rendu de la séance du 28 juin 2024 est approuvé.***

**1- Arrêt du PLU :**

Chaque conseiller municipal est invité à prendre connaissance du dossier PLU. Un conseil municipal dédié est programmé le lundi 7 octobre à 18h pour arrêter le PLU et délibérer sur ce sujet.

**2- Zone humide dans l'Anse de l'Arc :**

Le conservatoire des espaces naturels de la Savoie a répertorié deux zones qui sont situées au bord de l'Arc, côté Randens, vers Bonvillaret, comme étant des zones humides. Or, ces zones n'avaient jamais été répertoriées comme zones humides.

Le conseil municipal s'oppose à ce classement d'autant plus qu'il souhaite la création d'une ISDI (installation d'un site de dépôts inertes) sur cette zone.

***Le conseil municipal prend donc une délibération pour refuser la cartographie de zone humide proposée et pour demander une ISDI sur cette même zone.***

### **3- Demande de subventions pour le réseau de chaleur de Randens :**

Dans le cadre du déploiement du réseau de chaleur entre le bâtiment Mairie, le bâtiment École et le bâtiment où se situe le bar et les appartements municipaux, pour obtenir une subvention du SDES de 70 % du montant des travaux, une étude est nécessaire.

***Le conseil municipal prend une délibération pour accepter cette étude et les travaux qui en découleront.***

### **4- Travaux de la Grande rue d'Aiguebelle :**

Les travaux de la première phase sont quasiment terminés pour un montant de 569 402.15 €, ceux de la phase 2 sont en cours pour un montant de 431 267.95 € et la troisième phase était prévue pour un montant de 442 363.50 €.

Dans le cadre des travaux, il faut réaliser l'enfouissement du réseau télécom et Enedis. Une partie de ces travaux sont subventionnés par le SDES. Par contre, il reste un coût de 30 900.96 € à prendre en charge par la commune.

***Le conseil municipal prend une délibération pour demander la subvention et réaliser ces travaux.***

Le subventionnement de la phase 3 de la traversée d'Aiguebelle qui correspond au carrefour de l'entrée d'Aiguebelle au niveau du carrefour de Montgilbert a été revu à la baisse à hauteur de 200 000 €. Il est donc proposé de réduire le coût des travaux à 200 000 € pour respecter le budget initial. Seuls les feux seront installés.

***Le conseil municipal prend une délibération pour accepter les changements sur la troisième phase des travaux.***

Pour 2025, un seul dossier de subventions sera présenté pour achever les travaux de la Grande rue et réaliser les travaux relatifs au parking et à l'aire de jeux de Randens.

***Le conseil municipal prend une délibération pour accepter de coupler les deux projets et de demander les subventions possibles pour les accompagner.***

Dans le cadre de l'opération de village d'avenir, la commune de Val d'Arc a été retenue. Le suivi en ingénierie des nouveaux projets sera pris en charge financièrement par l'Etat.

### **5- Forêts communales :**

L'ONF propose le martelage de 3 coupes vers le trou du Loup en limite de Montsapey.

***Le conseil municipal prend une délibération pour accepter ce martelage.***

La commune doit procéder à la coupe d'arbres morts suite à une attaque de parasites.

***Le conseil municipal prend une délibération pour accepter cette coupe.***

La commune d'Aiguebelle a l'opportunité de faire valoir son droit de préemption pour racheter la parcelle A 10 30 pour une valeur de 1000 €.

***Le conseil municipal prend une délibération pour acheter cette parcelle.***

## **6- Convention avec l'OPAC :**

La commune doit signer la convention relative à la gestion en flux de logements réservés.

***Le conseil municipal accepte la signature de cette convention.***

## **7- Personnel communal :**

La secrétaire de mairie Anne-Lise Emin a obtenu le poste de rédacteur. La commune doit donc créer le poste pour lui permettre de passer en catégorie B.

Il faut également créer un poste d'adjoint d'animation pour une agent qui gère les élèves d'ULIS à la cantine d'Aiguebelle.

***Le conseil municipal accepte la création de ces deux postes et délibère en ce sens.***

Le maire de la commune informe également le conseil municipal de l'embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie, Mme Emeline Verbeck, recrutée à plein temps en temps que secrétaire de Randens et en renfort de la secrétaire de Val d'Arc depuis le 6 septembre 2024.

## **8- Convention déneigement :**

Une convention de déneigement avec l'entreprise Barbier est proposée au taux horaire de 85 € HT pour le tracteur avec l'étrave et de 80 € HT pour le tracteur ou le camion avec la saleuse.

***Le conseil municipal accepte la convention et délibère en ce sens.***

## **9- Achat d'une parcelle au lotissement de la Blancherie :**

Le long de l'Arc, au fond du lotissement de la Blancherie, la commune souhaite acquérir la parcelle sur laquelle est installée la pompe de relevage.

***Le conseil municipal accepte l'achat de cette parcelle et délibère en ce sens.***

## **10- Divers :**

La route de la Digue a été regoudronnée. Ces travaux ont été financés à 80 % par la SNCF qui a fermé le passage à niveau de la Pouille, ce qui oblige les camions de l'entreprise Excoffier à emprunter ce chemin. Des reprises d'enrobé seront faites sur la commune de Randens.

Une réunion sur l'éclairage public a permis de définir les priorités pour cette fin d'année : la pose d'horloges astronomiques et le remplacement des armoires électriques les plus vétustes.

Les travaux de la Maison de Santé ont pris du retard à cause d'une note de calcul nécessaire à l'installation des fondations qui n'a pas été fournie en temps et en heure. C'est chose faite. Les travaux devraient débuter d'ici peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Val-d'Arc, le 27 septembre 2024.

Le Secrétaire de séance

Véronique GAZET



Le Maire

Hervé GENON

